

Jawad Bendaoud, surnommé "le logeur de Daech", a été relaxé

Le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas assez de preuves pour affirmer que le prévenu savait qu'il hébergeait des terroristes.

"Il n'est pas prouvé que Jawad Bendaoud a fourni un hébergement à des terroristes". C'est par ces mots qu'Isabelle Prévost-Desprez, la présidente de la 16^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, a annoncé la relaxe de celui qui est parfois surnommé par les médias "le logeur de Daech". L'homme de 31 ans, un délinquant multirécidiviste qui était devenu très médiatisé après des déclarations et des provocations surréalistes, était jugé pour "recel de malfaiteurs". Il avait mis à disposition d'Abdelhamid Abaaoud, l'un des cerveaux présumés des attentats du 13 novembre 2015, et de son complice, Chakib Akrouh, un squat où ils s'étaient repliés à Saint-Denis, après les tueries.

Mais la justice a estimé que rien ne pouvait prouver que Jawad Bendaoud savait qu'ils étaient des terroristes. Après l'annonce, "le logeur de Daech" a tapé sur l'épaule des gendarmes et embrassé son avocat. D'après *Europe 1*, l'homme devrait sortir "ce soir" de prison. De son côté, Mohamed Soumah, son co-prévenu, lui aussi jugé pour recel de malfaiteurs terroristes" a été condamné à cinq ans de prison avec maintien en détention. Le troisième homme était le seul à comparaître libre : Youssef Aït-Bouhacem, un ambulancier de 25 ans. Il a été condamné à quatre ans de prison, dont un avec sursis, sans mandat de dépôt, pour non-dénonciation d'acte terroriste.